

En pratique

À QUI DOIS-JE M'ADRESSER ?

Le centre d'appel Louez solidaire et sans risque vous renseigne sur le dispositif au numéro gratuit **N°Vert 0 800 50 05 45** APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE et vous oriente vers l'un des partenaires conventionnés par la Mairie de Paris.

QUELLE EST LA DURÉE DE L'ENGAGEMENT ?

L'engagement avec l'un des partenaires de la Mairie de Paris varie entre 3 et 6 ans.

QUI OCCUPE MON LOGEMENT ?

Le dispositif bénéficie aux familles parisiennes ou personnes isolées en hébergement précaire et engagées dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle.

DE QUOI DOIS-JE M'OCCUPER ?

La gestion locative de l'appartement est entièrement prise en charge par Louez solidaire et sans risque à travers l'association conventionnée et reste transparente pour le propriétaire. Durant toute la durée du bail, Louez solidaire et sans risque se charge de l'occupation sereine du logement.

QUI VEILLE AU BON ENTRETIEN DE MON LOGEMENT ?

Louez solidaire et sans risque s'engage non seulement à contrôler régulièrement l'état de l'appartement mais également à aider les occupants à faire face à des difficultés passagères par la mise en place d'un accompagnement adapté. De la même manière, les travaux de remise en état du logement à sa restitution, en fin de bail, peuvent être financés dans le cadre du dispositif (hors usure normale).

LES PARTENAIRES DE LA MAIRIE DE PARIS

AUORE

BAIL POUR TOUS

CENTRE D'ACTION SOCIALE PROTESTANT (CASP)

CENTRE PÉDAGOGIQUE POUR CONSTRUIRE UNE VIE ACTIVE (CPCV) ÎLE-DE-FRANCE

FREHA

HABITAT ET HUMANISME ÎLE-DE-FRANCE

SOLIDARITÉS NOUVELLES POUR LE LOGEMENT DE PARIS (SNL)

LES RESTAURANTS DU CŒUR-RELAIS DU CŒUR DE PARIS

GROUPE SOS SOLIDARITÉS

Avec le soutien de

FNARS, FAPIL, SOLiHA Paris Hauts de Seine Val d'Oise, La Chambre des Notaires de Paris et la Chambre des Propriétaires UNPI Paris Île-de-France

DÉPARTEMENT DE PARIS
DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA SANTÉ

TOUTE L'INFO au 3975* et sur **PARIS.FR**

*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur

MAIRIE DE PARIS 

Propriétaire
LOUEZ
SOLIDAIRE
et sans risque
LOUEZ VOTRE BIEN À DES PARTENAIRES ASSOCIATIFS → **ET BÉNÉFICIEZ DES GARANTIES DE LA MAIRIE DE PARIS**

PARIS IMAGE JUIN 2018

N°Vert 0 800 50 05 45
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

paris.fr/louezsolidaire

UN DISPOSITIF SOLIDAIRE DESTINÉ AUX MÉNAGES PARISIENS EN DIFFICULTÉ...

Le marché locatif, très tendu, rend particulièrement difficile l'accès au logement des parisiens et parisiennes.

C'est pourquoi la Mairie de Paris, avec l'aide de partenaires spécialisés, a mis en place un dispositif innovant et utile pour améliorer les conditions de vie de familles parisiennes ou personnes isolées en hébergement précaire en mobilisant une offre de logements privés supplémentaire.

...ET SANS RISQUE POUR LES PROPRIÉTAIRES

Le Département de Paris, au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement, et les partenaires du dispositif apportent aux propriétaires une sécurité maximale en leur garantissant :

- ➔ Le paiement du loyer et des charges locatives
- ➔ La gestion locative
- ➔ L'accompagnement de l'occupant par un organisme agréé
- ➔ La remise en état en cas de dégradations
- ➔ La possibilité de bénéficier de déductions fiscales

LOUEZ SOLIDAIRE ET SANS RISQUE, C'EST AUSSI

La possibilité d'obtenir jusqu'à 85% de déduction sur vos revenus fonciers en signant une convention à loyer intermédiaire avec l'Anah (l'Agence nationale de l'habitat), d'une durée minimale de 6 ans.

Louez solidaire et sans risque vous renseigne sur cette déduction fiscale et vous accompagne dans vos démarches administratives auprès de l'Anah.

Des renseignements financiers et techniques pour vos travaux d'amélioration de l'habitat.

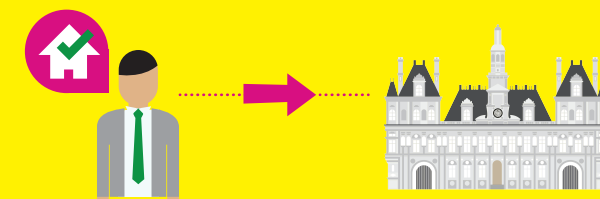
A retenir !

- ➔ Loyer garanti durant le bail
- ➔ Remise en état si nécessaire, hors usure normale
- ➔ 85% de déduction fiscale

Les caractéristiques des logements recherchés

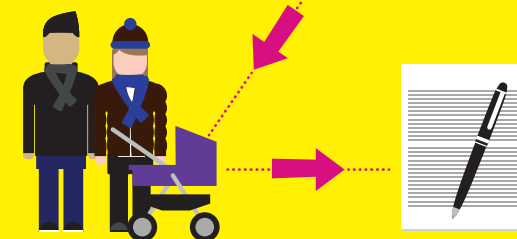
➔ Votre logement situé exclusivement à Paris doit disposer d'une superficie loi Carrez d'un minimum de 14 m², être habitable et répondre aux critères de décence.

COMMENT ÇA MARCHE ?



J'ai un appartement vacant d'au minimum 14 m².

Je contacte la Mairie de Paris ou son mandataire SOLiHA chargé de la prospection des logements afin d'entrer dans le dispositif Louez solidaire et sans risque.



Une association conventionnée assure la gestion locative du bien et un accompagnement social adapté de la famille (cf les partenaires de la Mairie de Paris).

Mon logement est mis en location dans le cadre du dispositif et je peux bénéficier à ce titre de :

- ➔ La garantie du paiement du loyer et des charges
- ➔ L'entretien et la remise en état du logement si nécessaire
- ➔ La possibilité de bénéficier de déductions fiscales

A qui s'adresser ?

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

SOLiHA Paris Hauts de Seine Val d'Oise, missionnée par la Mairie de Paris, se tient à votre disposition pour vous renseigner :

N°Vert **0 800 50 05 45**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE